



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON FAMILIALE « LES CYTISES »

Le présent règlement intérieur établit les règles élémentaires et indispensables pour permettre le meilleur déroulement des séjours afin que chaque usager puisse profiter pleinement de la structure.

La signature de la convention de location vous engage sur les conditions de réservation du centre de vacances ainsi que sur le respect du présent règlement intérieur.

Nos locaux font l'objet de contrôles périodiques et sont agréés par les autorités compétentes.

4 types de réservations sont proposées en Maison Familiale :

- la réservation avec pension complète ou demi-pension,
- la location de la structure en gestion libre,
- les accueils de groupes,
- les week-ends et séjours familles.

▪ **ARTICLE I - INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font auprès du SIVU Collines Durance, 1581 route de Charleval, D23C, Le Vergon, 13370 Mallemort, avec un délai minimum de deux semaines.

Les périodes d'accueil sont variables et font l'objet d'un planning consultable sur le site internet du SIVU Collines Durance.

Pour toute réservation, un justificatif d'identité pourra être demandé pour vérifier l'âge des enfants.

Nous vous informons que les animaux ne sont pas accueillis au Centre de Vacances les Cytises.

▪ **ARTICLE II - TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les tarifs, disponibles en annexe 1 du présent règlement, sont fixés par délibération du Comité Syndical N°2024-02 du 29 janvier 2024.

Les modes de paiement acceptés sont :

- ✓ Les chèques (bancaires ou postaux),
- ✓ Les espèces,
- ✓ Les chèques vacances,
- ✓ Les mandats administratifs,
- ✓ Les virements.

Un acompte de 20% doit être versé au moment de la signature de la convention. Le solde de 80% sera versé au plus tard une semaine avant le départ.

En cas de règlement par mandat administratif, le bon de commande correspondant devra être transmis à la signature de la convention, le règlement du séjour s'effectuera après service fait.

Un chèque de caution de 2 000,00 € sera exigé pour la location en gestion libre. Celui-ci sera restitué après le séjour en fonction de l'état des lieux du départ.

En cas de dégradation, le montant des réparations vous sera facturé et déduit de la caution.

Chaque réservation du centre fera l'objet d'une convention signée entre le responsable du bâtiment et le responsable du groupe souhaitant louer la structure.

Dans cette convention, il sera précisé :

- ✓ Le nom, prénom et adresse du responsable du groupe,
- ✓ Les dates exactes du séjour ainsi que les heures d'arrivée et de départ,
- ✓ Les modalités de paiement, le montant de la caution, de l'acompte et du solde.

Les pièces complémentaires suivantes vous seront demandées :

- ✓ La pièce d'identité du responsable du groupe,
- ✓ L'assurance du responsable du séjour (fournir une copie),
- ✓ Le présent règlement signé.

La réservation deviendra définitive une fois les documents signés et les paiements effectués en totalité.

▪ **ARTICLE III - REMBOURSEMENT ET ANNULATION**

Si, pour convenance ou initiative personnelle, l'arrivée au centre s'effectue après le début du séjour réservé, ou le départ avant la fin, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Toute défection non justifiée ne donne lieu à aucun remboursement de la part de la collectivité.

Le remboursement ne peut se faire que pour les raisons énumérées ci-dessous et uniquement sur pièces justificatives :

- Événement familial grave (décès...),
- Hospitalisation ou problème médical grave,
- Fermeture de la structure,
- Annulation du séjour par l'organisateur dans le cas des week-ends et séjours familles.

Le SIVU Collines Durance ne procédera à aucun dédommagement en cas d'inexécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, attentats, fermeture administrative...).

En cas de désaccord, le SIVU Collines Durance se verrait dans l'obligation d'engager des poursuites pénales et civiles auprès du Tribunal Administratif compétent.

▪ **ARTICLE IV - ORGANISATION GENERALE**

Le repas comprend 1 plat composé de viande, légume ou féculents, 1 portion de fromage, un dessert ou un fruit et un café.

Le petit déjeuner comprend 1 boisson chaude, 1 boisson type jus de fruit, 2 tartines de pain, confiture et beurre.

Le centre de vacances « Les Cytises » ne propose pas d'alcool à ses usagers.

Les linges de lit, de toilette et de table ne sont pas fournis.

1/ La pension complète ou demi-pension :

Le directeur est présent pour accueillir les usagers en fonction des plages horaires choisies lors de la réservation : 11h00 ou 15h00.

L'agent technique est également présent pour assurer la préparation des repas, le service des plats jusqu'à la table ainsi que la plonge.

Les usagers accueillis auront la charge du service des plats jusqu'à l'assiette. Le débarrassage des plats et assiettes se fera en commun (usagers + agent technique du SIVU).

Pour les séjours d'une nuitée, l'entretien du réfectoire sera effectué après chaque repas par les agents du SIVU.

Pour les séjours de 2 nuitées et plus, l'entretien du réfectoire, des toilettes, des douches et des parties communes seront effectués quotidiennement par les agents du SIVU.

La pension complète :

Elle comprend l'hébergement, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

La demi-pension :

Elle comprend l'hébergement, le petit-déjeuner et le déjeuner **ou** le dîner (en fonction de l'heure d'arrivée déterminé à la réservation, 11h00 ou 15h00).

Allergies et problèmes de santé particuliers :

Le responsable de l'établissement doit être informé, au moment de l'inscription, de toutes **les allergies alimentaires** ou de tout problème de santé nécessitant un **régime approprié**.

Il se réserve le droit, en fonction des moyens techniques, d'y répondre favorablement.

Les horaires des repas doivent être respectés :

Petit-déjeuner : de 8h00 à 9h30

Déjeuner : à 12h00

Dîner : à 19h30

Les chambres et les dortoirs :

- Les chambres ou les dortoirs doivent être libérés le matin du départ à 10h30,
- Les valises ne peuvent pas être laissées sous notre responsabilité,
- Le lit enfant pour les moins de 3 ans (lit pliable ou lit bébé) n'est pas fourni.

2/ La gestion libre :

Arrivée et départ :

Le directeur du centre sera présent lors de l'arrivée des usagers sur le centre, et pourra les aiguiller en cas de besoins.

Le jour de l'arrivée, le responsable du groupe devra se présenter sur le centre avant la prise en possession des locaux, afin de procéder à l'état des lieux d'entrée et à l'inventaire du matériel mis à disposition avec le responsable des Cytises. Le jour du départ, l'état des lieux de sortie et l'inventaire se feront après le départ du groupe, le centre devra être rendu dans son état d'origine.

La liste complète du matériel mis à disposition est disponible dans le livret d'accueil.

Les installations :

Les portes du centre devront être fermées à chacune des absences du groupe ainsi que la nuit. Le groupe devra également contrôler que les fenêtres soient bien fermées.

Les chambres :

✓ Le mobilier déplacé devra être remis à sa place. Les portes doivent rester accessibles et les lits des dortoirs ou des chambres doivent rester à leur place pour ne pas compromettre la sécurité des usagers (libre circulation en cas d'incendie).

✓ Pour des raisons d'hygiène, la literie devra rester dans les lits et ne devra pas servir à entreposer des sacs ou autres affaires.

✓ Les volets devront être attachés et les fenêtres fermées en cas d'absence du groupe (les orages sont très violents à la montagne).

La cuisine :

✓ L'alimentation et les produits d'entretien seront à la charge du groupe.

L'extérieur :

Le locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et la tranquillité du voisinage. Les prés entourant le centre sont privés, les groupes ne devront donc pas les traverser ou y organiser des animations.

Le stationnement devra se faire aux emplacements indiqués lors de votre arrivée. Vous veillerez à ne pas gêner la libre circulation des véhicules, le passage des livraisons, du facteur et le ramassage des déchets.

Casse ou réparations :

En cas de problème ou de panne, le responsable du groupe devra en avvertir immédiatement le responsable du centre qui se chargera de mettre en œuvre les moyens nécessaires.

Il ne procédera à aucune réparation de sa propre initiative. Si ce dernier décidait de faire intervenir un artisan celui-ci resterait à sa charge et ne pourrait lui être remboursé.

En cas de casse de vaisselle, l'utilisateur pourra procéder au remplacement de produit. En l'absence de remplacement, le SIVU Collines Durance prélèvera sur la caution la somme correspondante au rachat du matériel.

Nettoyage des locaux et des extérieurs :

Le groupe devra maintenir les locaux propres pendant toute la durée du séjour.

Une attention particulière sera portée sur l'utilisation et le nettoyage du matériel de manière générale. La ou les personnes en charge du ménage devront respecter les protocoles de nettoyage mis en place.

Le jour du départ, les poubelles ainsi que les cendriers situés à l'extérieur devront être vidés et les éventuels détritiques devront être ramassés. Le ménage complet et approfondi des locaux devra être terminé avant l'inventaire. Un ménage bâclé ou non fait sera facturé au tarif en vigueur et déduit de la caution.

Sécurité :

Le livret de sécurité des Cytises sera mis à votre disposition dès votre arrivée et une information sur l'emplacement des organes de sécurité vous sera donnée.

En cas de déclenchement des systèmes de détection incendie, l'évacuation des usagers devra être immédiate.

En cas de besoin, des extincteurs sont à disposition dans le bâtiment. Tout matériel percuté et utilisé de façon abusive fera l'objet d'un constat et les frais de remise en service du matériel ainsi que le nettoyage des locaux seront à la charge du locataire.

WIFI :

Le centre de vacances « Les Cytises » est équipé du système NOODO, permettant d'obtenir une connexion internet grâce à un réseau wifi public et sécurisé. Toutefois, le réseau à la montagne reste aléatoire et nous ne serons pas responsables en cas d'absence de réseau.

Gestes écologiques :

Le SIVU Collines Durance s'inscrit dans une démarche écologique.

Aussi, nous vous demandons d'éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, d'arrêter les radiateurs lorsque vous aérez la pièce et de ne pas laisser l'eau couler inutilement lors de la plonge ou lors des douches.

3/ Les classes de découvertes :

Les classes de découvertes sont organisées dans le cadre de voyages scolaires réalisés avec l'Education Nationale sur un séjour de 3 jours minimum et sont composées d'enfants de 3 à 17 ans avec encadrants.

Trois formules sont proposées :

- Pension complète,
- Pension complète + activités thématiques,
- Pension complète + activités thématiques Ski et Grand Nord.

Toutes les formules proposées sont facturées à la journée avec une nuitée de 11h00 le premier jour et un départ à 14h00 le dernier jour.

Elles comprennent le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner.

Une option « animateur » vient également compléter cette offre. Elle comprend l'aide à la vie quotidienne et les veillées. Elle est calculée sur la base d'un coût jour à raison de 9 heures par jour.

4 / Les week-ends et séjours famille :

Le SIVU Collines Durance propose des week-ends et séjours famille. Le directeur du centre sera la personne ressource sur ces séjours.

Pour les séjours d'une nuitée, l'entretien du réfectoire sera effectué après chaque repas par les agents du SIVU.

Pour les séjours de 2 nuitées et plus, l'entretien du réfectoire, des toilettes, des douches et des parties communes seront effectués quotidiennement par les agents du SIVU.

Les horaires des repas doivent être respectés :

Petit-déjeuner : de 8h00 à 9h30

Déjeuner : à 12h00

Dîner : à 19h30

La veillée du soir sera proposée par le directeur du centre dans un esprit familial et respectueux de tous.

Le directeur est présent pour accueillir les usagers en fonction des plages horaires choisies lors de la réservation : 11h00 ou 15h00.

Les tarifs proposés en demi-pension incluent le repas du soir, la nuitée et le petit-déjeuner. Le repas du midi n'est pas assuré par le centre de vacances.

Un minimum de 25 personnes est requis pour l'organisation des week-ends et séjours familles. Le SIVU Collines Durance se réserve le droit d'annuler le séjour au plus tard 7 jours avant la date de début si le nombre d'inscrits n'est pas atteint. Un remboursement sera alors accordé aux personnes inscrites et celles-ci seront recontactées par le secrétariat afin d'obtenir leur RIB.

▪ **ARTICLE VI - NON-RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

La vie en groupe implique un comportement responsable et respectueux. Des règles de vie sont à respecter.

Le responsable du centre pourra procéder à l'exclusion immédiate de l'utilisateur ou du groupe en cas de manquement, tels que :

- Acte de vandalisme,
- Vol à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure,
- Usage de drogue,

- Tabac à l'intérieur du centre,
- Introduction d'objets dangereux,
- Abus d'alcool.

Le responsable du centre sera en droit de faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité.

En cas de détérioration, le responsable du groupe nommé dans le contrat ou l'utilisateur devront rembourser l'intégralité des dépenses liées aux réparations.

Le SIVU Collines Durance ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes ou vols des affaires personnelles.

En cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur, l'utilisateur ou le responsable du groupe ne pourra prétendre au remboursement de son séjour.

ANNEXE 1 - TARIFS

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024

1/ Pension complète ou demi-pension :

| Minimum 10 personnes Maximum 50 personnes | Dortoirs et Chambres | Supplément par personne en pension complète | Supplément par personne en ½ pension | Animations |
|--|---------------------------|--|--|------------|
| ADULTES | FORFAIT 300 € / nuitée | 50 € | 30 € | Sur devis |
| Enfant de 3 à 12 ans | | 35 € | 20 € | |
| Enfant de 0 à 3 ans | | GRATUIT | | |
| Taxe de séjour par nuitée et par adulte * | | 0.88 € | 0.88 € | |

2/ Gestion libre :

| Minimum 20 personnes Maximum 50 personnes | |
|--|-----------------------------------|
| ADULTES | FORFAIT 600 € / nuitée |
| ENFANTS DE 3 à 12 ANS | |
| ENFANTS DE 0 à 3 ANS | |
| Taxe de séjour par nuitée et par adulte * | 0.88 € |
| Suppléments | |
| MENAGE DES LOCAUX | Forfait de 150 € en fin de séjour |

3/ Classes de découvertes composées d'enfants de 3 à 17 ans et encadrants :

| Participation par personne | Pension complète | Pension complète + activités thématiques | Pension complète + activités thématiques ski et grand nord | Option animateur Vie quotidienne + veillées (9 heures par jours) |
|--|---------------------|---|--|--|
| Minimum 15 personnes Maximum 60 personnes | 30.00 € | 45.00 € | 55.00 € | 135 €/ jour |
| Taxe de séjour par nuitée et par adulte* | 0.88 € | | | / |
| 1 adulte gratuit pour 20 enfants payants | | | | |

ANNEXE 1 - TARIFS (suite)

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024

4/ Week-ends et séjours familles en demi-pension :

| Participation par personne | Forfait week-ends adulte | Forfait week-ends enfant 3 à 12 ans | Forfait séjours adulte 4 jours / 3 nuits | Forfait séjours enfant 4 jours / 3 nuits |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Minimum 25 personnes Maximum 50 personnes | 45.00 € | 30.00 € | 135.00 € | 90.00 € |
| Taxe de séjour par nuitée et par adulte* | 0.88 € | / | 0.88 € | / |

*Au prix de votre séjour s'ajoute une taxe de séjour perçue par le SIVU Collines Durance pour le compte de Provence-Alpes-Agglomération et du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.



1581 route de Charleval
D23C – Le Vergon
13370 MALLEMORT
Tel : 04 65 29 05 00

contact@sivucollinesdurance.com



Col de Maure
04140 SEYNE LES ALPES
TEL : 06 70 47 75 75

lescytises@sivucollinesdurance.com

++ D'INFOS : www.sivucollinesdurance.com